



Saines habitudes de vie
Abitibi-Témiscamingue
Comité intersectoriel régional

DOCUMENT D'INFORMATION

**SOUTIEN FINANCIER POUR DES INITIATIVES VISANT À AMÉLIORER
L'ACCÈS PHYSIQUE ET ÉCONOMIQUE À UNE SAINTE ALIMENTATION,
PARTICULIÈREMENT DANS LES COMMUNAUTÉS DÉFAVORISÉES
OU ISOLÉES GÉOGRAPHIQUEMENT**

150 000 \$ pour l'Abitibi-Témiscamingue.

Dépôt des projets jusqu'au **20 mars 2020**



Ce projet est financé par la Politique gouvernementale de prévention en santé.

MISE EN CONTEXTE

Le Plan d'action interministériel (PAI) 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS), souligne que « l'accès physique et économique à une saine alimentation constitue un facteur déterminant de la santé de la population. S'il s'avère facile pour certaines communautés, cet aspect représente un défi pour d'autres, particulièrement celles qui sont défavorisées ou isolées géographiquement ».

C'est pourquoi ce mandat a été confié par le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) au Comité intersectoriel régional en saines habitudes de vie (CIRSHV). Une des stratégies retenues est de soutenir financièrement des projets proposés par les communautés locales pour améliorer l'accès physique et économique aux aliments sains. Le CIRSHV propose également un accompagnement à la réalisation des projets selon ce qui sera souhaité par les promoteurs.

NOTE IMPORTANTE

Les projets financés ne peuvent pas viser **exclusivement** l'aide alimentaire d'urgence, l'éducation alimentaire ou la transformation des normes sociales.

- Des exemples de projets admissibles sont présentés à l'**Annexe 1**.
- Quelques définitions liées à la sécurité alimentaire sont disponibles à l'**Annexe 2**.

DÉTAILS

ORGANISMES ADMISSIBLES

La plupart des organismes à but non lucratif qui exercent leurs activités en Abitibi-Témiscamingue sont admissibles pour réaliser les projets.

Trois critères plus spécifiques doivent être respectés :

- Être une personne morale constituée en vertu d'une loi du Québec à des fins non lucratives;
- Être administré par un conseil d'administration;
- S'être doté de règlements généraux dûment approuvés en assemblée annuelle et révisés au besoin.

Les organismes qui parrainent bénévolement un regroupement de citoyens ou un groupe de concertation ainsi que les organismes publics (commissions scolaires, municipalités, etc.) sont également admissibles.

DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses admissibles seront évaluées selon la nature des projets retenus. Cependant, il est à noter que le soutien aux activités de concertation n'est pas admissible.

MODALITÉS DE VERSEMENT

1^{er} versement : 75 % du montant accordé à l'acceptation du projet par le comité d'analyse.

2^e versement : 25 % à la suite du bilan final et à la remise des pièces justificatives.

Les projets doivent être finalisés le 31 mai 2021.

DISPONIBILITÉ

Le promoteur se rend disponible à participer à une rencontre ou un appel téléphonique de suivi en cours de projet et pour une demi-journée en présentiel pour compléter le bilan final qualitatif du projet.

RÉPARTITION DES FONDS

Afin de partager les montants de façon équitable, un montant de base de 15 000 \$ est attribué à chacun des territoires de MRC. De plus, la répartition de la population a été utilisée pour compléter le montant de base :

	Population	%	Montant de base	% selon population	Total
Abitibi	24 818	16,8	15 000 \$	12 619 \$	27 619 \$
Abitibi-Ouest	20 589	14,0	15 000 \$	10 468 \$	25 468 \$
Vallée-de-l'Or	43 366	29,4	15 000 \$	22 049 \$	37 049 \$
Rouyn-Noranda	42 889	29,1	15 000 \$	21 807 \$	36 807 \$
Témiscamingue	15 846	10,7	15 000 \$	8 057 \$	23 057 \$
Abitibi-Témiscamingue	147 508	100	75 000 \$	75 000 \$	150 000 \$

Le Comité intersectoriel régional en saines habitudes de vie (CIRSHV) souhaite investir les fonds de façon équitable entre les territoires de MRC. Toutefois, si peu de projets émanent d'un territoire de MRC, le CIRSHV se réserve le droit d'accorder un montant supérieur aux MRC qui expriment davantage de besoins liés à cette mesure.

PROJET



DES IDÉES?

Appelez-nous et nous discuterons ensemble de votre projet afin de s'assurer qu'il :

- Ait comme objectif général d'améliorer l'accès physique et économique à la saine alimentation (les résultats doivent être mesurables).
- Porte une attention particulière aux communautés défavorisées ou isolées géographiquement.
- Soit réalisé en concertation avec les acteurs clés d'un territoire.

Il est également important de considérer les critères suivants dans l'élaboration de votre projet :

- Un projet structurant (impact réel et continu, concerté, effets multiplicateurs) ;
- Capacité du promoteur à assurer la réalisation et la pérennité du projet ;
- Réalisme du projet, du budget et de l'échéancier ;
- Pertinence et qualité du projet.

Note : Les projets seront présentés au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), responsable du suivi de cette mesure, pour approbation finale.

INFORMATIONS



Christine Boileau
Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue
819-825-2047 poste 57
cboileau@ulsat.qc.ca



Le formulaire pour le dépôt de votre projet est disponible en ligne :
<https://ulsat.qc.ca/formulaire/soutien-financier/>

ANNEXE 1 EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES

ACCÈS ÉCONOMIQUE ET PHYSIQUE AUX ALIMENTS



ÉPICERIE ÉCONOMIQUE Ex. : épicerie solidaire, communautaire à but non lucratif, coopérative d'alimentation de proximité, épicerie économique en milieu vulnérable (ex. : dans les habitations subventionnées), transformation et vente des invendus à coût abordable, etc¹.



GROUPES D'ACHATS Ex. : groupes d'achats de fruits et légumes frais, de denrées périssables ou non périssables, de semences, etc¹.



JARDINAGE Ex. : jardins collectifs, communautaires, agriculture urbaine dont le jardinage urbain, aménagements comestibles, jardins de production (approvisionnement alimentaire collectif), etc¹.



MARCHÉS DE PROXIMITÉ Ex. : marché mobile/ambulant, marché maraîcher, de producteurs, marché citoyen, marché de quartier, marché de solidarité/écomarché virtuel, valorisation des invendus des marchés, soutien à la consolidation des activités de marchés (ex. : regroupement, association...), etc¹.



APPROVISIONNEMENT À LA FERME Ex. : kiosques fermiers, achat direct à la ferme, autocueillette, cueillette des fruits et légumes déclassés, récupération – dont le glanage - et vente par des circuits courts des surplus agricoles, agriculture soutenue par la collectivité (ASC), faciliter le transport vers les lieux d'approvisionnement à la ferme, etc¹.



ACCÈS AUX LIEUX D'APPROVISIONNEMENT ET LIVRAISON DES ACHATS ALIMENTAIRES EFFECTUÉS DANS UN COMMERCE Ex. : livraison à domicile de denrées non-transformées, épicerie en ligne avec option de livraison, faciliter le transport vers les lieux d'approvisionnement alimentaire (ex. : navette, jumelage/covoiturage, transport bénévole, circuit de transport collectif (TC), etc.), tarification sociale des services de TC vers les ressources et organismes en sécurité alimentaire, accès universel aux commerces alimentaires, etc¹.



AMÉLIORATION DE L'OFFRE ALIMENTAIRE DE PROXIMITÉ (qualité, diversité, prix) Ex. : amélioration de l'offre alimentaire dans les commerces de proximité existants (dépanneurs, pharmacies, petites épiceries...), implantation de supermarchés, épiceries et fruiteries dans « déserts alimentaires » ou au sein d'un secteur mal pourvu en matière d'aliments sains, plate-forme de mise en vente à coût abordable des surplus alimentaires des commerces, etc¹.

SYSTÈME ALIMENTAIRE ÉQUITABLE



ALIMENTATION INSTITUTIONNELLE RESPONSABLE

Ex. : tarification sociale des services alimentaires, amélioration de la qualité de l'offre alimentaire (fruits et légumes), approvisionnement de proximité, coopérative d'alimentation en milieu scolaire, etc¹.



INTERVENTIONS GLOBALES ET INTÉGRÉES SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Ex. : favoriser l'établissement de lieux dédiés à l'alimentation dans les quartiers et communautés (ex. : centre alimentaire communautaire) intégrant une large gamme d'interventions sur les déterminants individuels et collectifs de la sécurité alimentaire dans un espace (bâtiment, îlot au sein d'un quartier), regroupement de services en sécurité alimentaire dans un lieu dédié, etc¹.



AMÉNAGEMENTS ET POLITIQUES MUNICIPALES FAVORABLES À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Ex. : élaboration d'une vision, d'orientations et d'un plan d'action en vue de soutenir la consolidation d'un système alimentaire local durable et équitable (ex. : politique « ville nourricière », adapter les outils de planification et la réglementation afin de favoriser l'accès à des aliments sains dans les secteurs vulnérables et sur l'ensemble du territoire municipal, notamment au sein du schéma d'aménagement et des plans d'urbanisme, intégration dans les politiques municipales d'interventions favorisant la sécurité alimentaire au sein des politiques de développement social, familiales, de loisirs, etc.), favoriser la protection et la valorisation du territoire productif (ex. : aménagements comestibles, permettre dans toutes zones l'usage « agriculture urbaine », programme de soutien au développement de l'agriculture urbaine, etc.), soutenir l'amélioration de la qualité et de la diversité de l'offre alimentaire dans les commerces existants (ex. : incitatifs financiers, permettre la vente de fruits et légumes sur des étals extérieurs en façade, etc.)¹.

ANNEXE 2 QUELQUES DÉFINITIONS

Pour bien cerner les enjeux et les relations entre les concepts de sécurité alimentaire, de saine alimentation, d'insécurité alimentaire et de système alimentaire, il est primordial de partager une compréhension commune.

INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'**insécurité alimentaire** se vit à l'échelle de l'individu ou du ménage lorsque la disponibilité d'aliments sains et nutritionnellement adéquats, ou la capacité d'acquérir des aliments personnellement satisfaisants par des moyens socialement acceptables, est limitée ou incertaine².

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La **sécurité alimentaire** réfère à une réalité collective qui intègre à la fois la promotion de la saine alimentation et la prévention de l'insécurité alimentaire³.

- Chacun a, à tout moment, les moyens tant **physiques** qu'**économiques** d'accéder à une alimentation suffisante pour mener une vie active et saine;
- L'aptitude de chacun à acquérir des aliments est garantie;
- L'accès à une information simple, fiable et objective qui permet de faire des **choix éclairés**;
- Les aliments proprement dit sont satisfaisants sur le plan **nutritionnel** et acceptables sur le plan **personnel** ainsi que **culturel**;
- Les aliments sont obtenus d'une manière qui respecte la **dignité** humaine;
- La consommation et la production d'aliments reposent sur des **valeurs sociales** à la fois justes, équitables et morales;
- Les aliments sont produits et distribués d'une manière respectueuse d'un **système agroalimentaire durable**.

SYSTÈME ALIMENTAIRE

L'accès à la saine alimentation est grandement influencé par le **système alimentaire** qui désigne toutes les composantes par lesquelles passe l'aliment. L'examen du système alimentaire dans son ensemble permet donc de saisir toutes les occasions possibles d'améliorer l'accès à la saine alimentation pour la population, de manière durable sur un territoire⁴.





Source : Vivre en Ville ©

VISION DE LA SAINÉ ALIMENTATION

La Vision de la **saine alimentation** élaborée par le MSSS, en 2010, présente la sécurité alimentaire comme une des dimensions de la saine alimentation qui signifie « que les individus ont accès à une diversité d'aliments leur permettant de faire des choix qui correspondent à leurs besoins et, dans la mesure du possible, à leurs préférences et à leurs goûts. » Les dimensions socioculturelle, biologique, économique et du développement durable sont les autres piliers de la saine alimentation⁵.

ACCÈS À LA SAINÉ ALIMENTATION

 **L'ACCÈS PHYSIQUE** à une saine alimentation réfère à la possibilité de se procurer des aliments nutritifs et de l'eau au moment opportun, dans un lieu ou un territoire donné. Il intègre notamment la question de disponibilité des aliments nutritifs et de l'eau, de proximité des services et de capacité des personnes d'y accéder.

 **L'ACCÈS ÉCONOMIQUE** à une saine alimentation réfère à la capacité financière d'une personne ou d'un ménage à se procurer des aliments nutritifs au moment opportun, dans un lieu ou un territoire donné. Il fait notamment référence au prix des aliments et boissons et au pouvoir d'achat des ménages, plus particulièrement à la partie du revenu disponible pour l'alimentation.



LES PROJETS FINANCÉS NE PEUVENT VISER EXCLUSIVEMENT LES TROIS CONCEPTS SUIVANTS :



L'AIDE ALIMENTAIRE D'URGENCE réfère à un « soutien alimentaire temporaire pour répondre aux besoins immédiats des personnes. Les activités qui y sont rattachées comprennent notamment le don d'aliments en provenance de banques alimentaires, de comptoirs alimentaires et de soupes populaires « L'aide alimentaire d'urgence est aussi appelée dépannage alimentaire⁶.



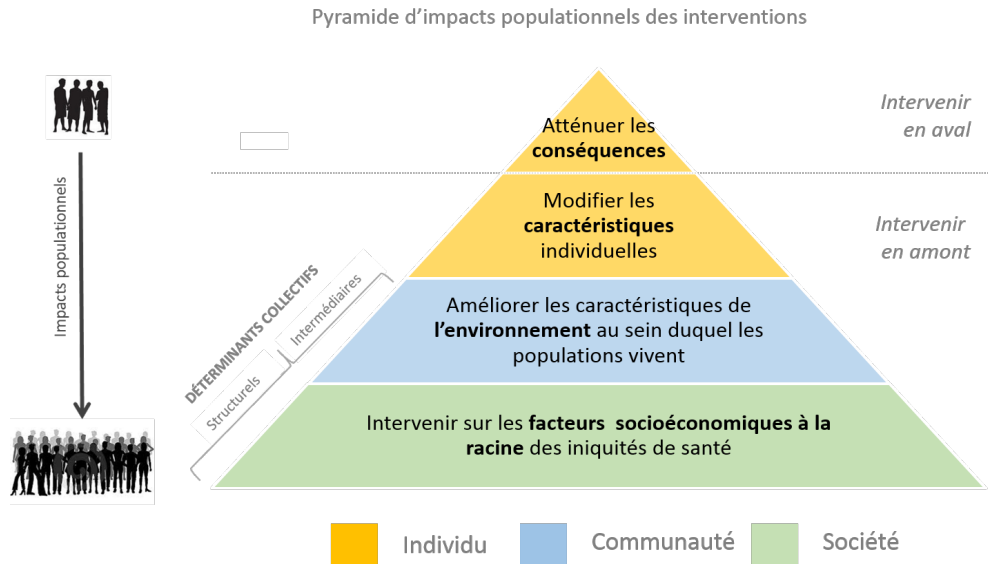
L'ÉDUCATION ALIMENTAIRE réfère à la mise en place d'activités dont l'objectif consiste à informer ou à sensibiliser diverses clientèles à la saine alimentation.



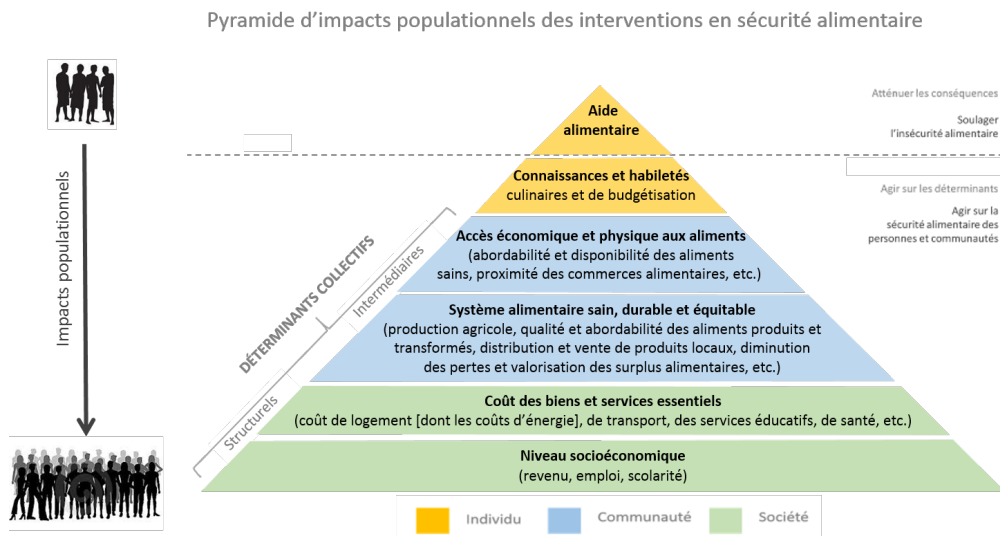
LA TRANSFORMATION DES NORMES SOCIALES fait référence à l'ensemble des stratégies instaurées pour soutenir progressivement la mise en place d'une norme sociale favorable à la saine alimentation et son adhésion par l'ensemble de la population (ex. : campagnes de marketing social, valorisation de certaines pratiques, etc.). On entend par norme sociale, une règle ou un modèle de conduite qui fait consensus au sein d'une société et auquel l'individu adhère. Dans le secteur de l'alimentation, les normes sociales sont issues de nombreux facteurs d'influence. Elles sont décrites comme étant des règles « socialement définies et transmises entre les générations qui fixent l'ordre du mangeable, les modes de préparations culinaires, les formes de consommation, les rythmes alimentaires et les interactions entre les acteurs de la filière »⁷.

PYRAMIDE D'IMPACTS SUR LA SANTÉ

En accordant une place de choix aux initiatives qui agissent sur les déterminants collectifs (fort potentiel d'impact populationnel), nous supposons qu'il sera possible de contribuer à modifier l'environnement économique, physique, socioculturel et politique, et ainsi, favoriser la capacité de notre population à faire des choix sains. Voilà le défi que se lance le CIRSHV.



CHÉNIER, Geneviève. Accroître l'impact populationnel des actions en sécurité alimentaire : Agir là où ça compte!, Chantier sur les déterminants sociaux de la santé, Longueuil, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique, mis à jour le 1er avril 2019, 4 pages, <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/sante-publique/promotion-prevention/Pyramide-SA-et-types-pratiques.pdf>.



CHÉNIER, Geneviève. Accroître l'impact populationnel des actions en sécurité alimentaire : Agir là où ça compte!, Chantier sur les déterminants sociaux de la santé, Longueuil, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique, mis à jour le 1er avril 2019, 4 pages, <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/sante-publique/promotion-prevention/Pyramide-SA-et-types-pratiques.pdf>.

SOURCES

1

CHÉNIER, Geneviève. « Accroître l'impact populationnel des actions en sécurité alimentaire : Agir là où ça compte! », *Chantier sur les déterminants sociaux de la santé*, Longueuil, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique, mis à jour le 1^{er} avril 2019, 4 pages

2

https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1333_SecurtieAlimentOucAnalSituationHabAliment.pdf
site consulté le 23 janvier 2020.

3

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000883/> Site consulté le 23 janvier 2020.

4

VIVRE EN VILLE. « Système alimentaire durable», Collectivitesviabiles.org, Vivre en Ville.
<http://collectivitesviabiles.org/articles/systeme-alimentaire-durable.aspx> Site internet consulté le 23 janvier 2020.

5

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2010/10-289-06F.pdf> Site consulté le 23 janvier 2020.

6

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2008). Cadre de référence en sécurité alimentaire. Gouvernement du Québec, Direction des communications, Québec, 39 p.

7

Poulain JP (2002). Sociologies de l'alimentation. Quadriges